

# ***GRAMMATICA VII***

***1980 - n°2***



D'UNE DÉFINITION DE LA GRAMMAIRE

par

J.-C. DINGUIRARD\*

On lit dans l'*Essai de Grammaire* de Damourette et Pichon (1929<sup>1</sup>) : « loin de nous la pensée de revenir à la vieille définition : [la grammaire] est l'art de parler et d'écrire correctement » (vol. I, § 38). Presque à la même date, la *Grammaire de l'Académie française* (1932), commençant par ces mots « la Grammaire, que l'on définit l'art de parler et d'écrire correctement... », s'attira aussitôt cette sèche *Observation* de F. Brunot : « Qui, on ? L'Académie accepte-t-elle cette définition archaïque ? »

— Archaïque, est-ce bien sûr ? et depuis quand ? — Vieille, sans doute, mais à qui en sommes-nous redevables ?... C'est ce à quoi on tentera de répondre ici.

\* Université de Toulouse-Le Mirail

## LA CONCURRENCE.

Définition n'est pas dogme, à l'époque classique la nôtre n'est pas d'emblée tenue pour canonique. La *Grammaire Générale et raisonnée* (1660) dit simplement que « la Grammaire est l'art de parler » ; mais le plus talentueux de ses adeptes, Condillac, devra au bout d'un siècle prendre la peine de montrer que Port-Royal, après tout, n'est pas en conflit avec notre définition. La fourchette chronologique nous suffira, en première approximation ; et nous retiendrons qu'il aura fallu une autorité bien considérable pour faire pâlir la sacrosainte doctrine d'Arnauld et Lancelot.

## UN APOSTAT DE POIDS.

Si le *Traité* de Régnier Desmarais (1706) affirme déjà que « le propre de la Grammaire, en chaque langue, est d'enseigner à parler purement et correctement » (*Préface*, p. v), Restaut, dans la 1<sup>re</sup> éd. de ses *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise par Demandes et par Réponses* (1730), est encore tributaire de Port-Royal : « D. : Qu'entendez-vous par le mot de Grammaire ? — R. : J'entends l'art de parler. » Ce n'est qu'ultérieurement qu'interviendra la modification qui nous intéresse : « J'entends l'art de parler & d'écrire correctement. » Je ne sais au juste quand Restaut eut ce repentir, mais tel est le texte de sa 6<sup>e</sup> éd., et il est définitif (*ne varietur* 10<sup>e</sup> éd., posthume, 1773). On sait dans quelle prodigieuse estime le XVIII<sup>e</sup> s. tint la *Grammaire* de Restaut. Ainsi ne s'étonne-t-on guère de le constater : après lui, notre définition est devenue canonique.

## L'APOTHÉOSE.

Ainsi de Wailly, dans les *Principes généraux et particuliers de la langue françoise* (une bonne douzaine d'éd. entre 1754 et 1810), semble faire œuvre originale grâce à un adroit compromis entre Port-Royal et Restaut seconde manière : « la Grammaire est l'art de parler et d'écrire ». Mais la suite se hâte de rentrer dans l'ornière connue : « Tout art suppose une méthode et des règles (...) Ces règles ont pour base le bon usage. » De même, dans le *Manuel Lexique* de l'abbé Prévost (« la Grammaire est l'Art d'ajuster régulièrement les mots, pour le langage et l'écriture », 1775), la nouveauté semble avoir été recherchée dans la formulation bien plus que dans le contenu ; ce qui ne laisse pas d'étonner dans un ouvrage destiné à pallier les insuffisances des autres répertoires.

La Révolution et l'Empire n'apportent pas ici un bien grand changement, et la *Grammaire simplifiée* d'U. Domergue [1778] assure que la Grammaire est « l'Art d'exprimer correctement ses pensées en français. Exprimer correctement ses pensées, c'est se conformer aux règles avouées par le bon usage ». Dans les petits manuels scolaires, même, notre définition fleurit avec l'acharnement des mauvaises herbes : E. Jacquemard (*Eléments de grammaire française à*

*l'usage des enfants*, 1805), M. Lhomond (*Eléments de grammaire française*, [1780], 1807), C.C. Le Tellier (*Grammaire française à l'usage des pensionnats*, 40<sup>e</sup> éd., 1828) ont tous le même incipit, que Noël et Chapsal pousseront jusqu'aux portes du XX<sup>e</sup> s. : « La Grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement ». Mais c'est à Lévizac que revient la palme : il publie en 1797 *L'art de parler et d'écrire correctement la langue française*, et ce titre nous donne un précieux indice : le mot *grammaire* et sa définition canonique sont devenus rigoureusement interchangeable.

La rapidité de sa promotion, ni le consensus qui se fait autour d'elle, ne doivent toutefois laisser croire à une génération spontanée de notre définition. Elle eut d'adroits propagandistes, et ceux qui eussent pu la combattre ne songèrent que fort tard à le faire.

## PRO, PARA ET ANTI

### UN SILENCE PHILOSOPHIQUE.

Les linguistes du XVIII<sup>e</sup> s. ont beaucoup travaillé dans des domaines assez neufs, la sémantique, la prosodie. Surtout, ils ont érigé le superbe édifice de la Grammaire Générale. C'étaient autant d'occasions offertes pour passer du normatif au descriptif, mais qui ne seront pas saisies.

Dumarsais a beau savoir « qu'il se fait plus de figures un jour de marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques », ses *Tropes* ([1730], 1793) sont loin de nous restituer la rhétorique du foirail. Et l'abbé Girard minaudait non, il n'a pas voulu légiférer. Pourtant la préface de ses *Synonymes françois* ([1718], 1770) justifie leur sous-titre, *Le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse*. Ce n'est pas seulement la précision du message qui est visée, c'est surtout l'art d'y mettre « du fin & même de l'élégant », car la justesse du choix, c'est ce qui « distingue l'homme délicat de l'homme vulgaire ». Avec sa *Prosodie française* (1736), l'abbé d'Olivet aurait pu nous apporter bien des éclaircissements. Las, il s'agit seulement d'aider les provinciaux à perdre leur accent, et donc de ne « considérer que la prononciation soutenue, sans toucher aux licences de la conversation ».

A quelques trop fines nuances près, les hommes des grands systèmes pratiquent aussi la quête d'un « modèle pour bien penser et pour bien écrire ». Pour l'abbé Pluche, « la Grammaire est l'art de parler régulièrement une langue » (*La mécanique des langues*, 1751, p. 36), la règle consistant bien sûr dans l'état de langue commun aux « personnes polies et bien élevées » et aux livres bien écrits (p. 52 s.). Pour Condillac, les langues sont autant de systèmes analytiques, et leur degré de perfection est donc variable. Notre définition pouvait ne pas le gêner, même s'il préfère au fond celle de Port-Royal (« l'art de parler, l'art d'écrire, l'art de raisonner et l'art de penser ne sont, dans le fond, qu'un seul et même art », *Grammaire*, 1803, p. xxxvi ;

« l'art d'écrire, l'art de raisonner et l'art de penser se réduisent à l'art de parler », p. xliii). Bien sûr, des considérations pratiques, comme la personnalité de son auguste élève, le ramènent droit à la définition canonique : « on n'a fait des recherches sur l'art de parler, que lorsqu'on a pu observer les tours que l'usage autorise : on n'a observé ces tours, qu'après que les grands écrivains en ont eu enrichi les langues » (p. xxxi). Mais, on le sent, une telle doctrine trouble un peu Condillac : « Quand on sait penser, on sait raisonner ; et il ne reste plus, pour bien parler et pour bien écrire, qu'à parler comme on pense, et à écrire comme on parle » (p. xxxvi). Cette énorme petite phrase contient le germe de bien des révoltes futures, on s'en apercevra. Sur l'instant, elle a pu passer pour une confirmation assez naïve de « la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement ».

Ce n'est pas que Du Marsais, puis Beauzée, ne suggèrent autre chose dans l'*Encyclopédie*. Mais ce n'est pas avant le siècle suivant qu'on prendra appui sur tel ou tel point de leur doctrine : pour l'instant, personne ne voit une réelle rupture entre leurs idées et celles de Restaut ou d'Olivet. Simplement, les uns s'occupent de grammaire générale, les autres de grammaire française... Par omission, plus sans doute que par action, les Philosophes ont donc aidé notre définition à se propager. D'autres, cependant, ont contribué de toute leur efficacité à lui donner du lustre.

## LE FOYER DE DIFFUSION.

A préciser les dates, « la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement » apparaît peut-être moins comme un postulat de grammairien que comme un article de lexicographe. Dès sa 1<sup>re</sup> éd. (1694), le *Dictionnaire* de l'Académie porte en effet s.v. *Grammaire* « l'art qui enseigne à parler & à écrire correctement », et cette définition sera maintenue imperturbablement, à travers toutes ses éditions, pendant un quart de millénaire. Certes, le fonds n'était pas neuf ; dès avant l'Académie, Richelet avait dit « c'est l'art de bien orthographier, de bien prononcer & de s'exprimer correctement de vive voix, ou par écrit » ([1680], 1691) ; de façon surprenante, dans un dictionnaire qui persifle volontiers, ce texte si académique sera maintenu (1730)... Mais c'est aux reprises à peu près textuelles de notre définition qu'on mesure la réelle influence de l'Académie : des grands lexiques du XIX<sup>e</sup> s., il n'en est presque pas qui y échappent. Ainsi Boiste, tout d'abord, avait emprunté à de Wailly (« art de parler et d'écrire », 1800), mais dès sa 7<sup>e</sup> éd. au moins (1829), il rentre dans le giron académique : « *Grammaire*, art de parler et d'écrire correctement ». N. Landais, lui, n'avait même pas eu la velléité de s'en écarter (1834), et le prestigieux Littré lui-même (1863) reste sage-ment dans la mouvance académique : « l'art d'exprimer ses pensées par la parole ou par l'écriture d'une manière conforme aux règles établies par le bon usage »<sup>2</sup>.

C'est bel et bien à partir du dictionnaire de l'Académie que notre définition canonique semble avoir été diffusée. Au mitan du XVI<sup>e</sup> s., Meigret présente sous le nom de grammaire « toutes les par-

ties nécessaires à bastir un langage entendible, avec les règles qu'il a pu extraire d'une commune observance qui, comme une loi, les a facilement ordonnées». Parmi les préclassiques, C. Oudin a pu se contenter parfois de «Grammaire, art qui traite des lettres» (*Tesoro de las dos lenguas*, 1675). Mais, chez les Académiciens, qui a bien pu imposer la définition qui nous occupe ? Euretierre paraît hors de cause; son propre dictionnaire donne, s.v. Grammaire, un texte bien différent : «art qui enseigne à bien décliner & conjuguer, à construire & à bien orthographier les noms, les verbes & les autres parties du discours» (1691). Ne reste donc guère, comme suspect possible, que Vaugelas : la définition de la Grammaire, dans la 1<sup>re</sup> éd. du dictionnaire de l'Académie, aura passé pour la quintessence de sa doctrine; son maintien opiniâtre, au long des huit éditions, constitue sans doute le révérencieux hommage à un maître insurpassable. Si tel est le cas, la réputation est abusive, et l'hommage usurpé : notre définition reprend servilement les premiers mots de l'abrégé que J. Béhourt avait donné, en 1627, du vieux Despautère (v. 1460-1520) : «la Grammaire est un art qui contient la manière de purement & correctement parler et écrire».

Le programme de Despautère convenait peut-être à l'apprentissage d'une langue morte ; il ne vaut pas forcément lorsqu'on traite de sa langue maternelle, on le constatera relativement tôt. La caution de Littré, en effet, ne doit pas faire illusion. Non seulement il sera le dernier grand lexicographe à accepter la définition académique (le *Dictionnaire Général* ne la mentionne même pas, et si le Robert l'enregistre, c'est à titre purement historique), mais, ce faisant, il se montre incroyablement en retard sur la science de son temps :

### LES CONTESTATAIRES

On sait depuis A. François pour quelles raisons — politiques, sociales, culturelles, — les décisions de l'Académie ne pouvaient guère être contestées à l'époque classique, et surtout pas au nom de l'usage réel. Non que manquent, avant et après 1694, les bons observateurs. A. Oudin (*Curiosités françoises*, 1640) et le bonhomme Ménage des *Observations* (1672) ont pour successeurs Le Roux et son *Dictionnaire Comique* (1718), Grandyal et son dictionnaire d'argot (*Le Vice puni*, 1725), Desgrouais et ses *Gasconismes corrigés* (1766). Mais si notre siècle voit dans ces ouvrages d'authentiques descriptions, c'est parce qu'il a la perversité de négliger l'intention des cacologies !... Non, à l'époque, une seule critique est adressée à l'Académie : elle se montre trop laxiste. L.S. Mercier, qui rêve pourtant d'une grammaire apprivoisée par le lexique, en est encore à remâcher le vieux reproche du *Dictionnaire des Halles* ; il faut le voir se draper dans la pudeur : «on ne trouvera dans ce vocabulaire aucun mot qui puisse réveiller une idée libre» (*Néologie*, 1801, p. xxxiii). La résistance future saura trouver dans ces ouvrages bien des justifications ; mais pour l'instant, il n'y a pas même l'ébauche d'un désaccord.

Les histoires de la linguistique donnent souvent l'impression qu'il n'y eut d'ailleurs pas à contester : en quelques monosyllabes

magiques — Bopp, Rask, Pott — la linguistique moderne naquit, et « l'art de parler et d'écrire correctement » s'évapora : *l'aube dissout les monstres*. Nous n'avons pas à refaire ce chapitre, mais à présenter quelques précisions historiques : selon toute apparence fraîche et guillerette, c'est, en France, des successeurs de Condillac que la vieille grammaire allait subir les premiers outrages. On démêle d'ailleurs assez mal si les mut l'amour de la science, ou la haine de l'Académie : banal cas d'amalgame, sans doute, mais suggestif.

D'emblée, le *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française* de J.-Ch. Laveaux ([1818], 1822) se montre original. La Grammaire y est définie « la science de la parole prononcée ou écrite », et la définition canonique, dont Laveaux souligne qu'elle n'est pas acceptée des savants (« On appelle communément... »), en est réduite à ne plus désigner que les petits manuels scolaires... Tout l'article est à relire : il est d'une incroyable virulence et, pour l'époque, d'une magnifique nouveauté, encore qu'on soupçonne, à tel appel en faveur de la grammaire historique, l'influence de Raynouard et du style troubadour. Traits caractéristiques : la grammaire n'est pas un art, c'est (ou plutôt ce doit devenir) une science ; les ouvrages de grammaire, loin d'apprendre une langue, n'enseignent dans le meilleur des cas qu'une terminologie pédante ; le pire des cas est celui d'U. Domergue : « on a peine à se figurer comment avec du bon sens et des connaissances, on a pu porter le charlatanisme aussi loin ». Laveaux se préoccupe beaucoup de pédagogie ; puisque, par définition, chaque locuteur possède dès l'enfance une connaissance inconsciente de la grammaire de sa langue, « la première chose à faire pour découvrir aux jeunes gens les principes de leur langue, c'est (...) de faire réfléchir les élèves sur ce qu'ils ont fait en composant des phrases, de leur apprendre à distinguer dans leurs propres opérations les règles qu'ils ont suivies sans le savoir, et de leur indiquer les noms de tous les signes qu'ils ont employés. C'est ainsi qu'on ira du connu à l'inconnu ». Ce principe ne vaut pas que pour l'enseignement et, en réaction contre les a priori de l'ère classique, Laveaux lance, qu'on ne s'y trompe pas, le manifeste de la linguistique des faits : « Etudions la langue sur la langue même, et cherchons-y les règles ». La critique de Laveaux s'exerçait au nom de « l'esprit philosophique ». Ossifiant sa pensée, comme il arrive, certains de ses disciples traduiront ces lumières par « Condillac », et l'on verra, par personnes interposées, ces Messieurs de Port-Royal piétiner l'Académie... Sans doute le *Dictionnaire National* de M. Bescherelle aîné ([1843], 1847) est-il aujourd'hui mal aimé : c'est oublier qu'il constitua, avant Littré, le grand événement lexicographique du XIX<sup>e</sup> s. L'article *Grammaire* y reprend, y développe et y précise les idées de Laveaux et de l'Encyclopédie : c'est désormais « la science du langage, c'est-à-dire la science des signes de la pensée considérés dans leurs éléments, leurs modifications et leurs combinaisons ». La polémique n'est pas oubliée : « la grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole ; une grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbi-

traies et usuelles d'une langue particulière. Une grammaire particulière n'est en effet qu'un recueil de règles. De là cette définition qu'on lit au commencement de toutes les grammaires élémentaires et qui est aussi la seule que donne l'Académie, qui ne se pique guère d'être à la hauteur d'une science aussi importante: *la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement.*

La définition dont nous avons tâché de retracer l'histoire et la fortune aura canalisé la réflexion linguistique pendant bien longtemps. Est-elle vraiment périmée? A lire certains écrits chomskoides, grands distributeurs d'astérisques, on peut se demander parfois si notre définition ne tend pas à résurgir. Seul, toutefois, le recul pourrait permettre à l'historien de discerner une authentique résurrection d'une simple convulsion post-mortem.

Il reste pourtant un secteur où «l'art de parler et d'écrire correctement» n'a jamais cessé de constituer la doctrine dominante, c'est la grammaire scolaire. Damourette et Pichon, H. Frei et même, dans une large mesure, F. Brunot, n'ont éveillé que bien peu d'écho dans ce domaine. Un plus large accès à l'enseignement rend illusoire le maintien de la vieille doctrine, et les années récentes, avec la *Grammaire du français parlé* (A. Rigault, 1968) et le *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* (A. Martinet et H. Walter, 1973), montrent que le bunker se fissure. Avec un peu de chance, la prochaine génération vivra peut-être un retour à Meigret, la norme (dénotative) d'intercompréhension se substituant à celle (connotative) de niveau socio-culturel.

## BIBLIOGRAPHIE

Outre les ouvrages cités dans le texte, on a utilisé:

- F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, [1905 ssq.], 1968.
- A. François, *La grammaire du purisme et l'Académie française au XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, 1905.
- G. Mounin, *Histoire de la linguistique des origines au XX<sup>e</sup> s.*, Paris, 1967, et *La linguistique du XX<sup>e</sup> s.*, Paris, 1972.

## NOTES

1. Les dates entre parenthèses renvoient aux éditions consultées; parfois, on a également précisé la date de l'édition originale, soit dans le texte, soit par la mise entre crochets.

2. Je ne serais pas très étonné que l'apostasie de Restaut remontât à la 2<sup>e</sup> édition de sa grammaire: elle fut présentée par l'auteur à l'Académie en 1732. Quant au principe des vases communicants illustré par Littré, il est souligné — en sens inverse — dans la *Préface* de la 7<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire* de l'Académie (1879). Aussi étonnant que cela nous paraisse aujourd'hui, c'est à la lettre qu'il convient de prendre le compliment de l'abbé d'Olivet à l'Académie: «ce qui s'écrit sur notre langue, ne peut mériter la confiance du Public, à moins que votre Tribunal ne l'ait confirmé» (*Préface aux Remarques sur la langue française*, 1771).

3. De Despautère en Priscien («scientia recte scribendi, recte scripta intellegendi, recte intellecta pronuntiandi»), on remonte aisément à Quintilien: «mais il faut sçavoir que cet art (qu'on peut iustement diviser en deux parties celle qui comprend la maniere de *bien parler*, & celle qui donne l'intelligence des Poëtes,) a beaucoup plus de fonds que d'aparence. Car l'art d'*escrire* est estroitement joint avec celui de *bien parler*, & la lecture *correcte* doit preceder celle des Poëtes». C'est moi qui souligne ces mots-clés dans la traduction de l'abbé de Pure (1663).